

INSTALLATION ADÉQUATE

s bouchons orelle

Pour que les bouchons d'oreille vous protègent dans les environnements très bruyants, vous devez les installer correctement.



Ayez les mains propres avant de retirer les bouchons d'oreille de leur emballage de protection.

Utilisez de nouveaux bouchons chaque jour, et remplacez-les s'ils deviennent sales.



Roulez le bouchon fermement.

Roulez le bouchon (roulez-le, ne le serrez pas) en votre pouce et vos deux doigts jusqu'à ce qu'il atteigne la forme la plus mince possible.



Ouvrez le conduit auditif.

Avec la main opposée que vous passez derrière la tête, tirez l'oreille vers l'extérieur et vers le haut. Ceci ouvre le conduit auditif.



Insérez le bouchon et tenez-le en place.

Glissez le bout aminci du bouchon dans le conduit auditif. Maintenez le bouchon en place pendant 10 à 20 secondes, le temps qu'il reprenne du volume.



Vérifiez l'installation du bouchon et aiustez-le au besoin.

Une fois un bouchon adéquatement installé dans chaque oreille, vous remarquerez que les sons ne sont pas aussi forts. Vérifiez l'installation du bouchon en le tirant

légèrement. Il ne doit pas bouger facilement. S'il bouge facilement, réinstallez-le plus profondément dans le conduit auditif.



Revérifiez.

Vérifiez également la position des bouche-oreilles en vous regardant dans un miroir ou en demandant l'avis de quelqu'un d'autre. Ils ne devraient pas être visibles.



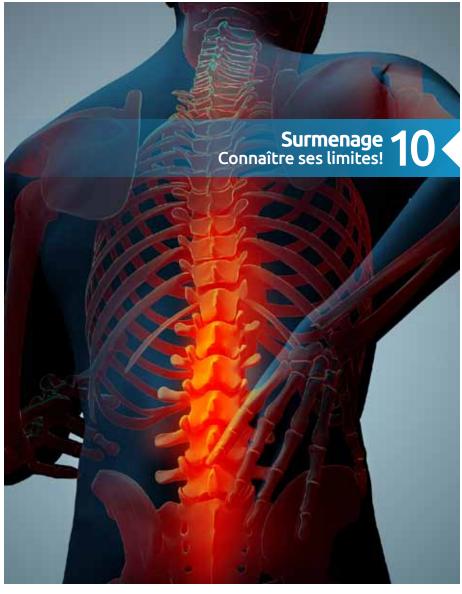






Table des matières

- 04 Message du rédacteur en chef La collaboration pour éliminer les maladies et les lésions professionnelles
- 06 Déficience auditive due au **bruit** L'état chronique ayant la croissance la plus rapide au Canada
- 08 Enseignons bien à nos enfants Nos enfants sont l'avenir
- 10 Surmenage Prévention des blessures
- 13 Compétences Canada **Partenariats**
- **14 Les chiffres** Les accidents du travail les plus fréquents dans le Nord
- 15 Conseils de sécurité pour les basses températures Stress lié au froid: frissons intenses, fatique sévère, somnolence
- 16 Codes de pratique Ressources pour les employeurs/travailleurs
- 18 Discutons sécurité: Sur la rue Vous et la CSTIT
- 19 Le coût de la sécurité Que valez-vous?
- 20 Comités de santé et de sécurité Promouvoir une culture de sécurité au travail
- 21 Équipes de sauvetage minier Les meilleurs dans le Nord
- 22 Gagnez un prix! Le tirage au sort aura lieu le 10 décembre

Cette publication est également offerte en anglais et en inuktitut.

UNE RESSOURCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST LE NUNAVUT



Workers' Safety

Commission de la sécurité au travail & Compensation Commission et de l'indemnisation des travailleurs



Message de la rédactrice en chef

Voici le premier numéro de SafetyNet de la

Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs.



SafetyNet représente le travail et le dévouement d'un groupe de personnes de milieux différents qui se sont regroupés pour fournir à nos intervenants privilégiés de l'information sur la sécurité concernant le nord.

Notre objectif est d'offrir aux gens des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut une ressource fiable en matière de sécurité au travail truffée de renseignements visant à nourrir la culture de sécurité de votre organisation, et ce, dans un format facile à partager et responsable sur le plan environnemental et financier. Pour les gens du nord, employeurs et travailleurs de tous âges, SafetyNet est diffusé deux fois par année (automne/hiver et printemps/été). Nous nous efforçons de fournir des renseignements opportuns, utiles et faciles à comprendre.

Les sujets abordés dans le présent numéro comprennent un article de fond sur le surmenage, une discussion sur les véritables coûts reliés à la sécurité, une exploration de nos droits et responsabilités au travail, un aperçu des initiatives de la CSTIT en matière de sécurité pour les jeunes travailleurs, un résumé des statistiques d'accidents de travail dans le nord et bien plus.

SafetyNet est tout autant votre publication que la nôtre. Envoyeznous des sujets à propos desquels vous souhaitez être informé ou partagez les pratiques d'excellence de votre organisation – mettez d'autres gens du nord au courant de ce que vous faites pour garder votre travail sécuritaire et contribuez à une solide culture de sécurité dans le nord. Votre histoire pourrait apparaître dans notre prochain numéro!

Bien que SafetyNet représente un survol de ce que fait la CSTIT, il met l'accent sur le partenariat avec les intervenants pour qu'ensemble, nous puissions éliminer les maladies et accidents au travail. Nous espérons que vous apprécierez ce premier numéro de SafetyNet et nous avons hâte de lire vos commentaires!

Je vous souhaite un hiver joyeux et sécuritaire. WSCC

Kim MacEachern Rédactrice en chef, SafetyNet

Conseil de gouvernance

Bill Aho Président Yellowknife

John Vander Velde

Vice-président Représentant des travailleurs Igaluit

Christopher Callahan

Représentant de l'intérêt public Iqaluit

Fred Koe

Représentant de l'intérêt public Yellowknife

Karin McDonald

Représentante des employeurs Inuvik

David Ritchie

Représentant des travailleurs Yellowknife

Dave Tucker

Représentante des employeurs Yellowknife

Dave Grundy

Président et chef de l'exploitation (d'office) Yellowknife

Pour plus d'information sur notre Conseil de gouvernance, veuillez visiter notre site Web au wscc.nt.ca ou au wscc.nu.ca.



SURMENAGE Connaître ses limites! page 10



Faites-nous part de vos idées.

Créé pour inciter les gens du nord à collaborer vers une vision commune, soit éliminer les maladies et accidents au travail. SafetvNet constitue votre ressource en matière de sécurité.

Faites-nous savoir si SafetyNet vous inspire, vous encourage, vous procure un aperçu de la facon dont la CSTIT fonctionne ou vous amène à réfléchir sur l'importance de la sécurité au travail. Nous vous invitons à partager votre histoire à titre de travailleur accidenté ou les pratiques d'excellences de votre organisation.

Vos commentaires sont importants et nous aimons les recevoir.



Veuillez envoyer vos commentaires à l'adresse suivante:

SafetvNet C.P. 8888 Yellowknife NT X1A 2R3

Ou nous envoyer un courriel à l'adresse suivante:

safetynet@wscc.nt.ca ou safetynet@wscc.nu.ca



Workers' Safety

& Compensation Commission

Commission de la sécurité au travail

et de l'indemnisation des travailleurs

Yellowknife

5022 49 Street C.P. 8888 Yellowknife NT X1A 2R3 Tél.: (867) 920-3888 Téléc.: (867) 873-4596 Sans frais: 1-800-661-0792

Tour Centre Square, 5e étage

Téléc. sans frais : 1-866-277-3677 Téléc. sans frais : 1-866-979-8501

Édifice Qamutiq, 2e étage 611 Queen Elizabeth Way C.P. 669 Igaluit NU X0A 0H0 Tél.: (867) 979-8500 Téléc.: (867) 979-8501

Sans frais: 1-877-404-4407

Édifice Mack Travel 3e étage 151 Mackenzie Road C.P. 1188 Inuvik, NT X0E 0T0 Tél. (867) 678-2301 Téléc. (867) 678-2302

Rankin Inlet Édifice Oomilik

C P 368 Rankin Inlet NU X0C 0G0 Sans frais: 1-800-661-0792 Téléc. sans frais: 1-866-277-3677

Services de prévention

Sécurité au travail : (867) 669-4418 Sécurité minière : (867) 669-4412

wscc.nt.ca wscc.nu.ca dontbeanumber.ca



Perte d'audition due au bruit

PAR: META ANTOLIN

Nous devons crier pour nous faire entendre parce qu'ils font trop de bruit : musique et téléviseurs à tue-tête, robots culinaires et aspirateurs, hors-bords et motoneiges, tondeuses à gazon et souffleuses à neige, sans parler des avions qui passent parfois au-dessus de nos têtes.

Le bruit intense fait partie de la vie moderne; malheureusement, il en va de même pour la perte auditive. Même une légère perte d'audition due au bruit (PADB) a des répercussions. « La perte personnelle nous affecte. On n'entend plus la musique douce ou les enfants respirer en dormant », affirme Ralph Shearman, agent de sécurité principal de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT), qui souffre de perte auditive légère parce qu'il a grandi dans une maison souvent rénovée. Le bruit incessant des

scies à moteur et marteaux a eu des répercussions sur lui et son père, qui a besoin de prothèses auditives. « On sait qu'on manque des choses. »

Nous sommes exposés au bruit au travail et à la maison; plus c'est le cas, plus nous augmentons le risque de PADB. Certains types d'exposition peuvent entrainer une PADB temporaire. Par exemple, un coup de feu fait bourdonner les oreilles et vous vous sentez temporairement sourd. Une exposition prolongée au bruit intense provoque une dégradation graduelle des petites cellules auditives ciliées de l'oreille

interne. Lorsque ces cellules ciliées sont touchées, elles ne peuvent plus transmettre les influx nerveux du son au cerveau. Il devient difficile de comprendre la parole et d'identifier les sons, puisqu'ils sont assourdis. Lorsque vous réalisez qu'il y a un problème, il est trop tard. Les dommages aux cellules ciliées sont permanents et la PADB est irréversible.

À quel point le bruit est-il intense?

Nous mesurons le bruit en unités de pression acoustique appelées décibels (dBA). Une hausse de trois décibels de pression double l'intensité (énergie acoustique) dans votre oreille. Les dommages se produisent à des niveaux d'énergie acoustique élevés.

Un chuchotement léger mesure 30 dBA et une conversation normale tourne autour de 60 dBA. À 70 dBA, le son affecte la conversation normale. Une exposition longue ou répétée aux sons à un niveau égal ou supérieur à 85 dBA provoque une perte d'audition.

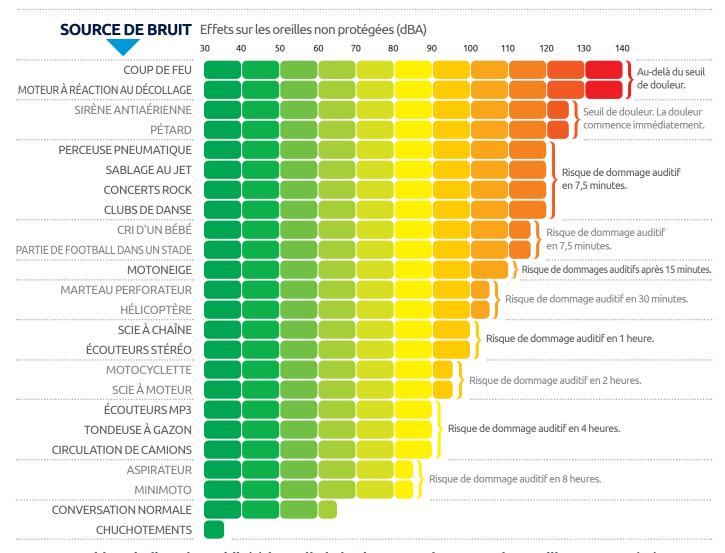
Le tableau montre comment l'exposition au bruit sans protection auditive peut endommager l'ouïe.

La déficience auditive due au bruit est l'état chronique ayant la croissance la plus rapide au Canada. Statistique Canada révèle que plus d'un million d'adultes canadiens se déclarent atteints d'un trouble de l'ouïe. Il s'agit



FAITS DIVERS:

- Les casques d'écoute des lecteurs Mp3 n'offrent pas de protection auditive. En fait, une exposition prolongée à des volumes sonores élevés provenant des appareils personnels d'écoute entraîne des dommages auditifs. Il ne faut pas les considérer comme de l'équipement de protection individuelle contre la perte auditive.
- Les résultats d'examen de perte auditive ciblent les personnes qui tirent fréquemment des coups de feu. Des études démontrent que les chasseurs du nord ont tendance à souffrir de perte auditive dans l'oreille gauche plus que la droite, ce qui crée un profil de perte auditive caractéristique.



Le tableau indique la rapidité à laquelle le bruit peut endommager les oreilles non protégées.

du quatrième trouble chronique en importance au pays et l'un des dangers en milieu de travail les plus courants.

Cependant, il est possible de prévenir la PADB en réduisant l'exposition aux sons dangereux. Si l'on est dans l'impossibilité d'éviter les bruits trop intenses, trop près ou qui durent trop longtemps, il faut porter des bouchons d'oreille ou protecteurs d'oreilles afin de minimiser l'exposition. La meilleure façon de réduire l'exposition est de modifier la source du bruit. On peut utiliser de l'équipement moins bruyant, ainsi que des écrans et des barrières pour contenir ou absorber les sons, ou

encore limiter le temps passé dans des endroits bruyants.

Comprendre le risque de PADB dans la vie quotidienne représente une première étape importante pour

vous protéger, ainsi que vos proches, contre la perte auditive. On doit déterminer les dangers liés au bruit au travail et à la maison, puis modifier les activités de façon à réduire l'exposition. wscc

SI VOUS PENSEZ ÊTRE ATTEINT DE PERTE AUDITIVE, **VEUILLEZ CONSULTER UN AUDIOLOGISTE.**

Parmi les signes d'alerte de perte auditive, on retrouve :

- Bourdonnement dans les oreilles (acouphène) après une exposition au bruit:
- Difficulté à entendre et à comprendre les personnes qui parlent;
- Besoin de monter le volume de la radio ou du téléviseur; et
- Ne pas entendre le téléphone ou la sonnette de la porte.

Enseignons bien à nos enfants

Préparer des leaders futurs conscients de la sécurité

PAR: KIM MACEACHERN

Les compétences, outils et habitudes que nous développons à un jeune âge jouent un rôle vital pour ce qui est de déterminer nos faits et gestes à l'âge adulte. La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) croit que les jeunes jouent un rôle fondamental dans la création d'une solide culture de sécurité dans le nord.

La participation des intervenants confirme que les gens du nord, tout comme les employés de la CSTIT, croient que les incidents en milieu de travail peuvent être évités. Notre objectif est de donner pouvoir aux jeunes au moyen d'outils qui complètent leurs styles d'apprentissage et leur rendent l'information facilement accessible.

La CSTIT a un programme de sécurité spécial pour les gens du nord de 13 à 25 ans. Don't Be a Number enseigne aux jeunes à déceler les dangers en milieu de travail de façon à assurer leur sécurité, à prendre connaissance de leurs droits au travail et à connaître les responsabilités qu'ils

partagent avec les employeurs afin d'assurer la sécurité.

Don't Be a Number n'est pas qu'un programme de sécurité, mais un site Web qui sert de forum d'apprentissage et de partage. Grâce à un contenu emballant en format audacieux et interactif, le site Web permet l'apprentissage des pratiques de travail sécuritaires. Il invite les jeunes à partager leur histoire pour une expérience plus personnelle. Ce site contient également One Life Logan, un jeu en ligne sur la sécurité au travail.

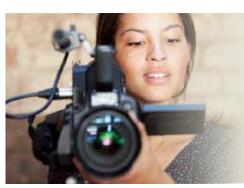
One Life Logan est un jeu rapide de style arcade qui se déroule sur un chantier de construction. Les lecons tirées concernent tous les milieux de travail. Pour obtenir un pointage élevé et travailler de façon sécuritaire, les joueurs doivent déceler et éviter les dangers en ramassant de l'équipement de protection individuelle. Chaque partie se termine avec un message de sécurité et une invitation à partager son pointage sur Facebook. One Life Logan est également une

compétition. Le pointage le plus élevé chaque mois remporte des prix amusants et la personne a la permission de se vanter.

Don't Be a Number est maintenant adapté à la technologie mobile pour que les jeunes puissent voir le site et ses ressources à un moment qui leur convient. Le programme a également une page Facebook qui permet aux jeunes de collaborer entre eux et de partager de l'information.

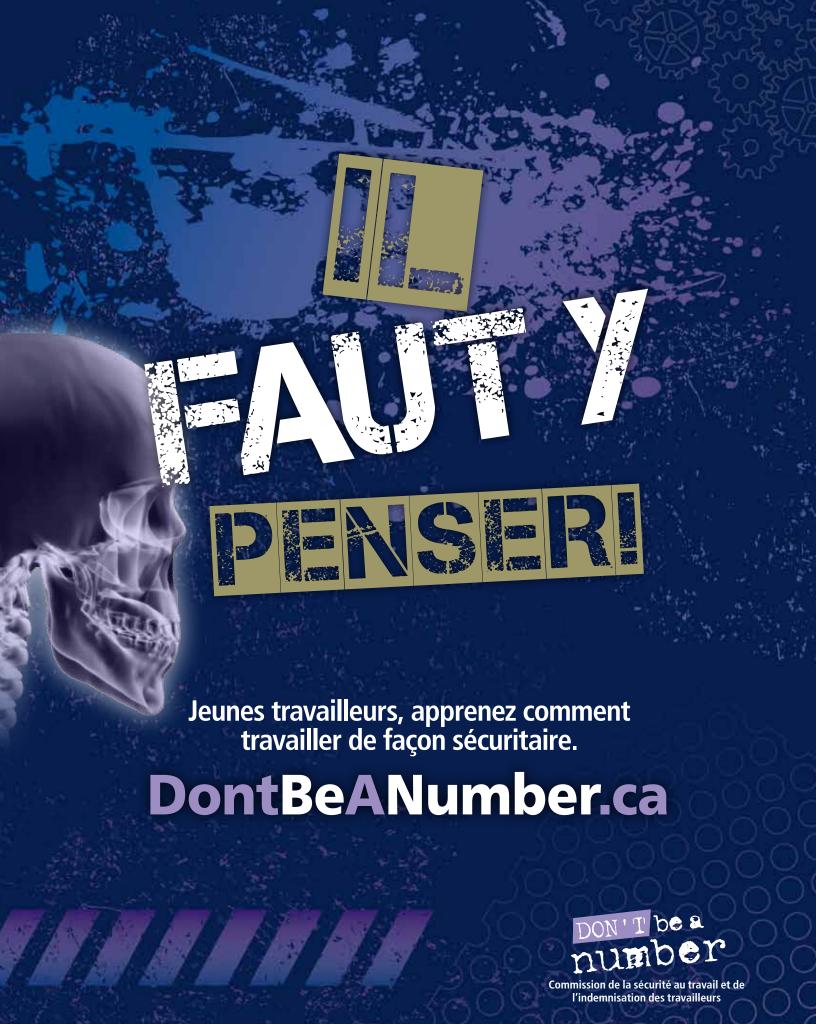
Nous réussissons lorsque les jeunes apprennent bien, ce qui se traduit par la réduction du nombre d'incidents en milieu de travail chaque année, jusqu'à ce que nous puissions déclarer aucun décès, aucune perte de temps et aucun accident. Peutêtre rêvons-nous en couleur. mais nous croyons que c'est possible. Nous investissons dans la jeunesse du nord. Nous voulons que les jeunes grandissent avec une excellente compréhension qu'on ne fait pas de compromis sur le plan de la sécurité au travail. Nous souhaitons qu'ils deviennent nos ambassadeurs de la sécurité, qu'ils partagent leurs connaissances avec leurs collègues de travail, familles et amis pour finalement devenir la prochaine génération de chefs de file en matière de sécurité. L'apprentissage générationnel et entre pairs constitue un outil puissant pour atteindre l'objectif de zéro incident.

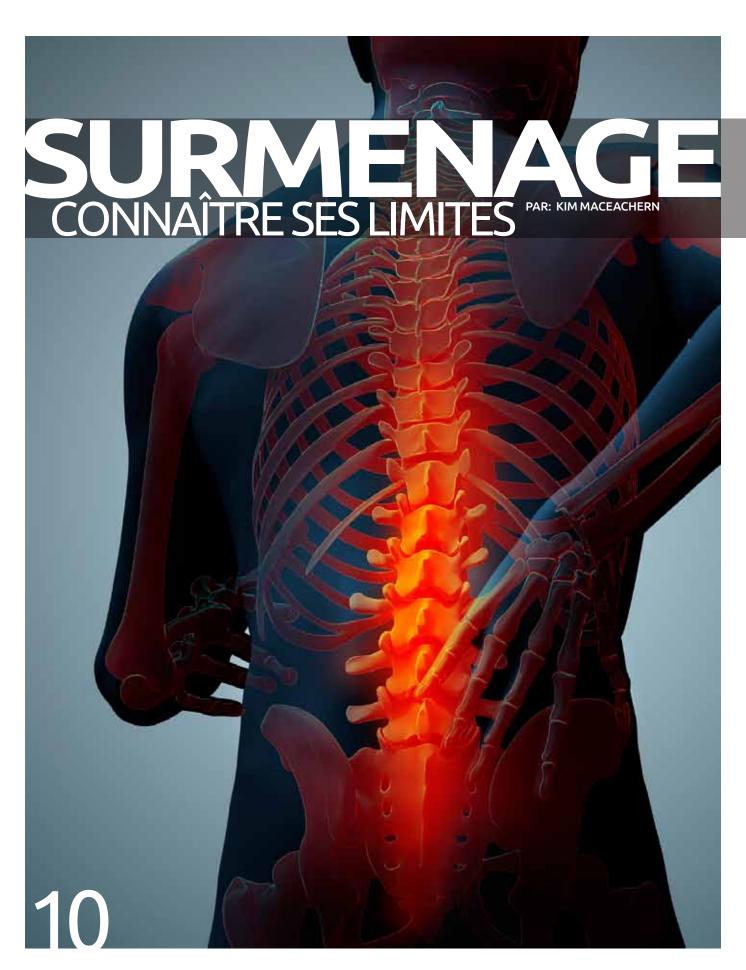
Pour plus d'information sur Don't Be a Number et One Life Logan, veuillez visiter dontbeanumber.ca. wscc



MONTREZ-NOUS VOS TALENTS...

Vous souhaitez faire valoir vos connaissances de la sécurité au travail et vos compétences en tant que cinéaste? Vous souhaitez remporter un prix en argent pour vous et votre école? La CSTIT, en partenariat avec l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière (ACALO), présente le concours national de vidéos à l'intention des jeunes. Veuillez visiter le wscc.nt.ca ou le wscc.nu.ca pour de plus amples renseignements.





Un jour de travail normal. Vous vous mettez à la tâche en toute confiance en sachant que votre employeur s'engage envers la sécurité au travail et que vous possédez toute la formation nécessaire.

Il ne reste qu'une tâche à accomplir avant d'aller rejoindre vos collègues en pause, soit transporter des boîtes dans une autre pièce. Vous pensez qu'il faudra deux voyages, mais tout le monde vous attend. Vous êtes pressé et bien que les boîtes semblent lourdes, vous pensez pouvoir les transporter au complet en une seule fois pour gagner du temps. La sensation de brûlure dans le bas du dos et les épaules, cette tension et ce malaise... vous souffrez de surmenage.

Le surmenage survient lorsque vous forcez votre corps à faire une chose dont il est incapable. C'est le moyen utilisé par votre corps pour vous informer que vous êtes allé trop loin, de façon délibérée ou non.

Vous devez connaître vos limites.

Comme l'explique Shara Haggett-Shupe, gestionnaire des services des réclamations de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT): « Le surmenage constitue l'une des causes les plus fréquentes d'incidents en milieu de travail et de réclamations pour perte de temps dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Il s'agit de la première cause d'accident parmi les travailleurs de 55 ans et plus. De plus, ce qui est décourageant, c'est que bon nombre de ces

incidents pourraient être évités si les gens prenaient la peine de ralentir et de demander de l'aide. »

Chaque travailleur est unique. Nous atteignons tous un point où notre corps subit le surmenage d'une manière différente; par conséquent, il n'y a pas de directives particulières à suivre pour éviter ce genre d'accident. Cependant, il existe des pratiques d'excellence éprouvées. Pour prévenir les blessures lors de situations qui présentent un risque de surmenage, les travailleurs doivent:

- Prendre plusieurs petites pauses;
- Examiner le poids et la stabilité de la charge avant de la soulever:
- Demander de l'aide au besoin:
- Soulever et transporter uniquement ce que le corps permet sans risque;
- Ne pas exagérer la portée; et
- Toujours utiliser des techniques sécuritaires pour soulever des charges.

Afin d'encourager les pratiques de travail sécuritaires, les employeurs doivent fournir une formation appropriée sur les dangers du surmenage et informer les travailleurs concernant l'adoption d'une mécanique corporelle

ADOPTEZ LA BONNE TECHNIQUE! TECHNIQUES ADÉQUATES POUR SOULEVER UNE CHARGE:

- 1. Gardez le dos droit. Pliez les genoux et non pas la taille.
- 2. Gardez la charge près du corps en adoptant une posture confortable et solide, en plaçant les pieds à la largeur des épaules.
- 3. Soulevez lentement et doucement.
- 4. Évitez les positions inconfortables comme se courber/plier, tendre le bras et tordre le corps. Faites pivoter vos pieds au lieu de tordre le dos.
- 5. Dans la mesure du possible, ne soulevez ou transportez pas d'objets lourds. Utilisez un chariot ou un appareil de levage et empilez les charges de façon uniforme et solide.
- 6. Cherchez toujours à obtenir l'aide nécessaire.

EN VEDETTE | LE SURMENAGE

adéquate. Angela Fraser, infirmière conseillère de la CSTIT, constate fréquemment les conséquences d'une mauvaise mécanique corporelle : « Certaines personnes ne comprennent pas comment bouger leur corps sans risque. Le tout semble simple, mais il s'agit d'une chose à laquelle on ne pense pas avant qu'il ne soit trop tard. » Angela souligne qu'il y a une analogie étroite entre l'ergonomie et le surmenage : lorsque les tâches ne sont pas conçues de façon ergonomique avec des travailleurs individuels à l'esprit, on s'expose à des risques de surmenage comme des claquages musculaires dans le dos, les épaules et le cou.

L'ergonomie cherche à harmoniser le travailleur avec son équipement et milieu de travail, et ce, en considérant ses capacités et ses limites. Elle voit à ce que la tâche et le milieu se complètent. Lorsqu'une tâche d'un travailleur

dépasse ses limites, il y a surmenage. Parfois, l'excès est évident, comme lever une charge de manière incorrecte. À d'autres moments, il est moins prévisible, lorsqu'une charge jugée sécuritaire qui se déplace soudainement. Fraser ajoute: « Il s'agit d'une importante préoccupation puisque de pareils incidents semblent inévitables. Ce n'est pas le cas. »

Dans le but de réduire les risques de blessures liées au surmenage, il existe de nombreuses mesures (ou précautions) ergonomiques et préparatoires à considérer lorsqu'on effectue et attribue des tâches:

- Le milieu de travail ou la conception de l'espace de travail présentent-ils des risques? Sont-ils appropriés pour le travailleur individuel?
- L'équipement de travail présente-t-il des risques sur le plan de la force nécessaire, le poids de l'objet et la stabilité de la charge?
- En général, les méthodes de travail se prêtent-elles aux accidents – doit-on soulever des objets, transporter des objets, se courber/plier, tendre le bras, pousser, tirer ou s'asseoir de facon incorrecte?
- Le travailleur est-il dans un état permettant d'effectuer la tâche lorsqu'on considère des facteurs tels que la taille, le poids, l'âge, la force et le stress?

Il y a certainement beaucoup de points à considérer lorsque vient le temps de prévenir les accidents dus au surmenage. La CSTIT croit qu'on peut éviter l'ensemble des incidents et accidents au travail. Les accidents dus au surmenage sont facilement évitables. La clé est d'écouter son corps et de connaître ses limites personnelles. Pour de plus amples renseignements sur le travail sans risque, veuillez visiter le wscc.nt.ca ou le wscc.nu.ca.

QU'EST-CE QUI CLOCHE ICI?

RÉPONSE:

1. LA CHARCE EST TROP LOURDE 2. LES BOÎTES NE SONT PAS STABLES, NI EMPILÉES SELON LE POIDS 3. LA PERSONNE QUI SOULÈVE FOURNIT UN EFFORT INTENSE 4. LE CORPS DE LA PERSONNE QUI SOULÈVE EST TORDU

Compétences Canada

Aider les jeunes

PAR: SARAH MCLEOD

Savoir quoi faire quand on sera grand peut être une décision ardue lorsqu'on est jeune. Il s'agit d'une décision qui a des effets sur le chemin que prendra notre vie – de quoi y réfléchir sérieusement. Par chance, il y a Compétences Canada pour aider les jeunes à développer les outils et compétences nécessaires pour les aider à trouver une carrière qu'ils aimeront et à laquelle ils excelleront.

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) est un fier partenaire de Compétences Canada, un organise national qui appuie le développement des compétences dans les métiers chez les jeunes et favorisent les carrières liées aux métiers spécialisés et à la technologie.

« Compétences Canada a de l'importance au pays étant donné que l'ensemble des régions connaît une pénurie de travailleurs au sein des métiers spécialisés et de la technologie », affirme Jan Fullerton, directeur exécutif de Compétences Canada Territoires du Nord-Ouest. « Cette situation concerne particulièrement le nord en raison de la force des industries primaires telles que l'exploitation minière, jumelée à un manque de travailleurs possédant les compétences requises pour faire le travail. »

En aidant les jeunes à développer ces compétences, Compétences Canada

redonne aux collectivités et aux territoires.

« Au Nunavut, nous devons renforcer nos effectifs locaux dans le but de combler les besoins économiques du territoire », souligne Amanda Kilabuk, directrice exécutive de Compétences Canada Nunavut. « Notre objectif est d'exposer la jeunesse du Nunavut aux diverses occasions liées aux métiers spécialisés et à la technologie accessibles dans le nord, ce qui encourage les étudiants à rester à l'école, à trouver une carrière qu'ils aimeront et à pouvoir travailler près de chez eux.»

La participation de la CSTIT avec Compétences Canada dure depuis

plus d'une décennie et soutient nos objectifs mutuels de plus d'une façon. La CSTIT fournit des contributions financières annuelles et investit du temps et des ressources lors des nombreux événements organisés par Compétences Canada. Des employés de la CSTIT siègent même au conseil d'administration de Compétences Canada Nunavut.

Chaque mois de décembre, à Yellowknife, Compétences Canada Territoires du Nord-Ouest organise des conférences Power Up! pour les étudiants de huitième année. La CSTIT ouvre ses portes aux étudiants pour leur permettre d'en apprendre davantage sur la sécurité au travail, ainsi que sur son travail. De plus, des olympiades régionales des métiers et des technologies se déroulent tous les ans dans des collectivités aux quatre coins du nord, au cours desquelles la CSTIT organise et juge les parties en lien avec la sécurité au travail. Le concurrent qui remporte l'épreuve sur la sécurité au travail

> pour le territoire se rend aux olympiades nationales des métiers et des technologies, pour lesquelles des agents de sécurité des services de prévention de la CSTIT fournissent de la formation et du soutien, en agissant surtout comme entraîneur.

Qu'est-ce qui explique le succès de ce partenariat? Comme l'explique Fullerton: « Nous faisons de la publicité croisée dans la mesure du possible, ainsi que la promotion des pratiques de travail sécuritaires par le biais de nos activités et la CSTIT fait la promotion de Compétences Canada comme organisme très utile pour la promotion des carrières liées aux métiers spécialisés et à la technologie auprès des jeunes. » wscc

ENGAGEZ-VOUS AVEC COMPÉTENCES CANADA

Organisez un atelier ou un événement de Compétences Canada dans votre communauté, offrez vos services de juge dans un concours ou devenez même un formateur.

Communiquez avec Compétences Canada!

Compétences Canada Nunavut

(867) 979-7258 www.skillsnunavut.ca amandak@skillscanada.com

Compétences Canada Territoires du Nord-Ouest

(867) 873-8743 www.skillscanadanwt.org skillsnt@skillscanada.com Facebook: Skills Canada NWT Twitter @skillsnt



Incidents en milieu de travail dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut

En chiffres

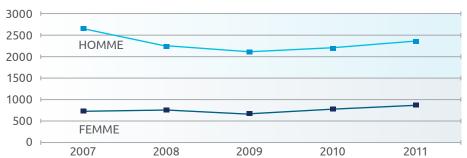
PAR: MARK MCDONALD

Chaque année, des milliers de travailleurs se blessent au travail dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Il s'agit de milliers de personnes comme vous et moi qui se lèvent tous les matins et s'attendent à une journée de travail ordinaire.

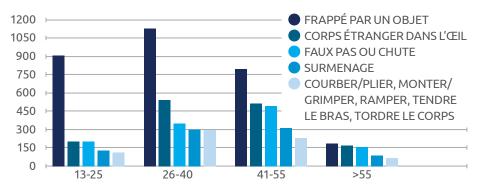
Les graphiques ci-dessous explorent les chiffres derrière ces incidents de travail. Ils offrent un aperçu séparé par sexe, soulignent la partie du corps qui est le plus souvent blessée, examinent les types les plus courants d'incidents en milieu de travail, et ce, en plus d'explorer les blessures par catégories d'âge.

INCIDENTS EN MILIEU DE TRAVAIL PAR SEXE

NOMBRE D'INCIDENTS EN MILIEU DE TRAVAIL



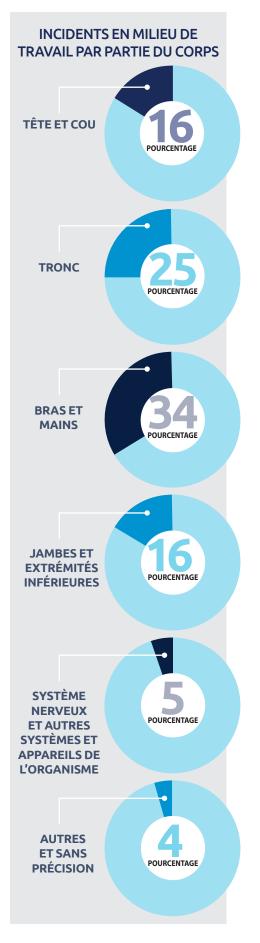
ACCIDENTS EN MILIEU DE TRAVAIL PAR ÂGE



LES TYPES LES PLUS COURANTS D'INCIDENTS EN MILIEU DE TRAVAIL



POUR EN APPRENDRE DAVANTAGE sur la façon d'établir une solide structure de sécurité au sein du milieu de travail, veuillez communiquer avec nous au 1-800-661-0792 ou visiter nos sites web, wscc.nt.ca ou wscc.nu.ca. Veuillez visiter dontbeanumber.ca pour de l'information à l'intention des jeunes travailleurs. Ensemble, nous pouvons éliminer les maladies et accidents au travail.



Conseils de sécurité par temps froid Travailler par temps froid peut entraîner des problèmes de santé constituant un danger de mort.

PAR: LEE BRAKE

Les deux dangers liés à la santé les plus courants à connaître lors du travail par temps froid sont les gelures (lorsque la température cutanée tombe sous le point de congélation) et l'hypothermie (lorsque l'organisme perd plus de chaleur qu'il n'en produit et que la température corporelle baisse). Les travailleurs aux prises avec des affections médicales préexistantes ou qui prennent des médicaments courent un risque accru de baisse de température excessive et d'hypothermie. Parlez à votre employeur ainsi qu'à votre médecin avant d'effectuer des tâches dans des milieux froids.

Conseils pour les travailleurs

- 1. Familiarisez-vous avec le programme de sécurité de votre organisation.
- 2. Sachez reconnaître les signes et symptômes de stress liés au froid : grands frissons, froid inconfortable, fatique intense, somnolence et euphorie.
- 3. Portez plusieurs couches de vêtements amples et un chapeau ou une tuque pour garder tout votre corps au chaud.
- 4. Portez des bottes isolantes et imperméables à l'eau.
- 5. Établissez votre propre rythme pour éviter l'épuisement.
- 6. Surveillez votre état physique et celui de vos collègues de travail.

Conseils pour les employeurs

- 1. Formez les travailleurs concernant les dangers du travail par temps froid.
- 2. Créez un système de contrôle et affichez des avertissements de temps froids, y compris l'indice de refroidissement éolien.
- 3. Assurez-vous que les travailleurs possèdent l'équipement de protection individuelle (EPI) nécessaire et savent comment l'utiliser.
- 4. Établissez un horaire pour se réchauffer. Fournissez des pauses supplémentaires lors de très grand froid et très grand vent.
- 5. Organisez un système de jumelage. Jumelez les travailleurs pour qu'ils puissent se surveiller et obtenir de l'aide rapidement en cas d'urgence.
- 6. Surveillez les symptômes des travailleurs. Enquêtez sur les maladies et blessures liées au froid et informezen la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs.

SACHEZ RECONNAÎTRE LES SIGNES ET SYMPTÔMES DE STRESS LIÉS AU FROID: grands frissons, froid

inconfortable, fatigue intense, somnolence et euphorie.

Temps d'apparition des gelures?



n	VITESSE DU VENT (MI/H)	TEMPÉRATURE RÉELLE DE L'AIR EN °F								
		40°	30°	20°	10°	0°	-10°	-20°	-30°	-40°
	10	34	21	9	-4	-16	-28	-41	-53	-66
	20	30	17	4	-9	-22	-35	-48	-61	-74
	30	28	15	1	-12	-26	-39	-53	-67	-80
	40	27	13	-1	-15	-29	-43	-57	-71	-84
	50	26	12	-3	-17	-31	-45	-60	-74	-88
	60	25	10	-4	-19	-33	-48	-62	-76	-91

www.weather.com/outlook/recreation/ski/tools/windchill/

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les services de prévention de la CSTIT au 1-800-661-0792 à Yellowknife et au 1-877-404-4407 à Igaluit. WSCC

Veiller à la sécurité des milieux de travail du nord — PAR: CHARLOTTE VAN SCHALKWYK

Codes de déontologie

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) joue de nombreux rôles en matière de sécurité au travail. Nous visitons des milieux de travail, répondons aux questions des intervenants et fournissons des cours de sensibilisation à la sécurité. De plus, nous créons des outils et des ressources pour nous aider à

remplir notre mission : *en partenariat avec nos intervenants, nous assurons la sécurité au travail et nous nous occupons des travailleurs.*

Les codes de déontologie représentent l'un de ces outils. La CSTIT a récemment diffusé les 3 premiers codes de déontologie, sur un total prévu de 34, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Ils ont pour objectif de constituer une ressource essentielle visant à maintenir les milieux de travail du nord sécuritaires.

Que sont les codes de déontologie?

Les codes sont des lignes directrices clairement rédigées qui fournissent les pratiques d'excellence en matière de sécurité, ainsi que des conseils visant à assurer la protection des travailleurs.

> Désamiantage, l'un des premiers codes de pratique disponibles à wscc.nt.ca et wscc.nu.ca.

Les codes de déontologie ne constituent pas des lois. Ils représentent des textes quasi législatifs qui aident à respecter la loi; dans notre cas, les règlements et lois sur la sécurité des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Les codes sont recevables devant les tribunaux à titre de preuve de pratiques de travail sécuritaires ou de non-respect des lois et règlements.

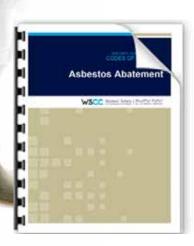
On doit toujours suivre les codes de déontologie à moins qu'un autre plan d'action ne permette d'obtenir des normes identiques ou supérieures sur le plan de la santé et la sécurité.

Les codes entrent en vigueur aux dates publiées dans les gazettes des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Quels sont les codes accessibles?

Les trois premiers codes accessibles aux employeurs et travailleurs du nord sont : évaluation des dangers, élimination des poussières d'amiante et signaleur. Les autres codes en sont à l'étape du développement.

La nécessité d'avoir des codes de déontologie est apparue lors de











l'élaboration du projet de *Règlement* sur la santé et la sécurité au travail du comité consultatif sur la sécurité visant à remplacer le *Règlement* (1991) actuel. Les commentaires des intervenants ont permis d'établir l'ordre de priorité de la CSTIT lors de la production et la publication de nouveaux codes. La participation des intervenants est essentielle à l'élaboration des codes.

Les intervenants ont pris part à l'élaboration du premier code (évaluation des dangers) par le biais de groupes de discussion, d'examens et de commentaires, ainsi que lors de rencontres avec le délégué à la sécurité de la CSTIT. Il en résulte un code de déontologie qui aborde bon nombre de préoccupations quant à la sécurité et comprend des pratiques à adopter dans les milieux de travail du nord. Le code décrit le processus d'identification, d'évaluation et d'élimination ou de gestion des dangers et risques en milieu de travail envers la santé et la sécurité des travailleurs.

Le deuxième code (élimination des poussières d'amiante) provient d'un besoin d'avoir des lignes directrices pratiques dans le domaine de l'élimination des poussières d'amiante dans le nord. Étant donné qu'on trouve souvent de l'amiante dans les bâtiments qui datent d'avant 1990, les maladies liées à l'amiante représentent maintenant plus de la moitié des décès liés au travail au Canada chaque année. Les maladies mortelles liées à l'amiante peuvent se développer 10 à 40 ans après l'exposition.

Le code de déontologie sur l'élimination des poussières d'amiante décrit les principes à suivre lors du choix des techniques appropriées pour l'élimination sécuritaire des matières contenant de l'amiante.

Le code le plus récent (signaleur) fournit des conseils sur les processus et procédures à suivre pour diriger la circulation sur les lieux de travail temporaires. Le signaleur joue un rôle important sur les chantiers, sites d'entretien et lieux de projets de services publics en gérant la circulation de façon à veiller à la sécurité des travailleurs, automobilistes et piétons.

Ce code est un exemple de besoin émergent provenant d'une demande saisonnière particulière. Conformément aux pratiques d'excellence actuelles du domaine, l'élaboration du code s'est effectuée en collaboration avec un groupe de travail composé de l'industrie, du gouvernement et de la CSTIT.

Que se passe-t-il ensuite?

La CSTIT continue de collaborer avec les intervenants dans le but d'élaborer des codes de déontologie importants et nécessaires. Les codes à l'étape du développement sont pour le temps froid, y compris les conditions thermiques et l'équipement de protection individuelle.

La CSTIT aime recevoir les commentaires des intervenants lors de l'élaboration des nouveaux codes de déontologie. Si vous avez des questions ou commentaires, ou si vous souhaitez participer au processus, veuillez utiliser l'adresse safetyregs@wscc.nt.ca ou safetyregs@wscc.nt.ca ou safetyregs@wscc.nt.ca et au wscc.nu.ca. wscc.

Parlons sécurité: Dans la rue

PAR: META ANTOLIN

L'information, c'est le pouvoir et la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) souhaite donner pouvoir aux gens du nord en encourageant une solide structure de sécurité au sein de laquelle les travailleurs et employeurs connaissent les risques en milieu de

travail auxquels ils sont exposés et la façon de les gérer. Il est important de connaître les étapes à suivre si vous avez des préoccupations quant à la sécurité, qu'une personne soit blessée ou non. Bien connaître vos droits et responsabilités reliés au travail aide à vous protéger, ainsi que vos collègues. La CSTIT a sondé au hasard des gens dans la rue à Yellowknife pour voir s'ils connaissent leurs droits et responsabilités à titre de travailleurs, ainsi que pour savoir s'ils sont au courant de notre travail.

Quels sont les droits des travailleurs en lien avec la sécurité au travail?



Je sais que si je constate quelque chose qui cloche, je dois chercher à rectifier la situation. Je sais également que je ne dois pas soulever des charges trop

Evelyn Layden, bureaux de Field Law

Evelyn a raison. Les travailleurs ont le droit de participer au maintien de la sécurité au travail. Ils ont également le droit de refuser un travail dangereux et d'être au courant des dangers possibles au travail.



Le droit de refuser tout travail qui dépasse mes compétences.

Terry Derksen, propriétaire d'entreprise, Beaver Powerline

Terry comprend que les travailleurs et employeurs partagent les responsabilités pour ce qui est d'assurer la sécurité au travail. Les travailleurs ont le droit de jouir de milieux de travail sécuritaires et la responsabilité d'informer leurs employeurs s'ils considèrent que leurs conditions de travail sont dangereuses, s'ils n'ont pas l'équipement approprié pour effectuer la tâche sans risque et s'ils ne sont pas bien formés pour le travail.

Quel est le rôle de la CSTIT?



On s'adresse à eux pour obtenir des conseils sur les préoccupations en matière de sécurité et, si on est victime d'un accident, pour être indemnisé.

Sarah Marsh, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Sarah a raison, elle aussi. Lorsqu'un travailleur est victime d'un accident de travail, il doit consulter un médecin immédiatement au besoin et en informer son employeur. Il doit informer le médecin ou l'infirmier qu'il s'est blessé au travail. Un travailleur accidenté doit remplir et remettre le formulaire Réclamation de la CSTIT : Rapport d'accident du travailleur qu'on trouve sur le site Web de la CSTIT.



Ils fournissent de l'assurance aux employeurs afin de protéger les travailleurs. Ils établissent des normes de sécurité à l'intention des employeurs.

Camilla MacEachern, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Camilla comprend que par le biais de l'application des dispositions législatives en matière de santé et de sécurité au travail et des *Lois sur les accidents du travail*, la CSTIT protège les travailleurs et employeurs en fournissant un système d'assurance mutuelle sans égard à la responsabilité.

Veuillez visiter le wscc.nt.ca ou le wscc.nu.ca pour en apprendre davantage sur vos droits et responsabilités en matière de sécurité au travail.

Les coûts relatifs à la sécurité

Vous êtes-vous déjà demandé combien coûtait la sécurité?

PAR: SARAH MCLEOD

Parle-t-on du coût d'une paire de gants de travail ou des frais de formation en premiers soins pour les travailleurs? Ou encore du coût de remplacement d'un travailleur accidenté?

La sécurité n'a pas de prix fixe. Elle n'a pas à être dispendieuse, avec l'achat d'équipement de marque connue ou l'embauche de conseillers et formateurs professionnels. Cependant, la sécurité doit constituer une priorité. La sécurité nécessite l'engagement continu des travailleurs et employeurs à accepter la prévention des incidents et accidents de travail comme une facette de la vie quotidienne vis-à-vis du travail bien fait.

Le coût est autant humain que financier. Les travailleurs accidentés peuvent perdre l'estime de soi, la mobilité, la fonctionnalité, la motivation et leur vie. Cette perte touche non seulement ces travailleurs, mais également leurs employeurs, collègues de travail, familles et amis. Les coûts des accidents vont plus loin que le portefeuille; ils s'imprègnent dans le cœur et l'esprit.

En 2011, la CSTIT a accepté 3 209 réclamations pour des accidents de travail. Parmi celles-ci, 956 ont entraîné, pour chaque travailleur, une moyenne de 44,9 jours de travail manqués. Le coût pour le système d'indemnisation des

accidents du travail était, en moyenne, de 4 450,60 \$ pour chaque travailleur accidenté.

Imaginez ce scénario. En travaillant avec des produits chimiques dangereux, votre visage en est éclaboussé et vous ne portez pas de lunettes de protection. Vous perdrez une moyenne de 9,7 jours de travail et le coût pour le système d'indemnisation des accidents du travail sera, en moyenne, de 751,98 \$. L'achat d'une paire de lunettes de protection à 10 \$ permet d'éviter les pertes de temps et de salaire, et ce, en plus de la douleur et de la blessure.

Il n'y a pas de réponse simple à la question des coûts de la sécurité. Le coût et la sécurité constituent des concepts totalement différents. Cependant, le coût de la sécurité constitue un coût nécessaire sur le plan des affaires – il ne faut pas rogner sur les coûts ou faire passer le budget avant le bien-être. Le coût de la sécurité ne se compare tout simplement pas aux pertes qu'entraînent les accidents de travail. Que valez-vous? wscc

*Statistiques en vigueur le 12 juillet 2012

 Le coût n'est pas un terme purement financier, il peut également désigner le coût humain.





Grâce à l'achat d'une paire de lunettes de sécurité de 10 \$, vous évitez le temps et les salaires perdus, ainsi que la douleur et les blessures.

Comités de santé et de sécurité

PAR: THEENA MERCADO AND BEN HENDRIKSEN

Les gens du nord ont le droit de travailler dans un milieu sain et sécuritaire. Une des meilleures façons d'assurer la santé et la sécurité au travail est que tout le monde communique de manière continue au sujet des préoccupations quant à la sécurité, des dangers, ainsi que des incidents antérieurs en milieu de travail. Les comités de santé et de sécurité sont idéaux pour s'assurer que ces conversations se tiennent régulièrement, permettant ainsi de faire croître la culture de sécurité dans les milieux de travail du nord.

Les comités de santé et de sécurité sont-ils obligatoires?

Oui! Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, le *Règlement général sur la sécurité* exige que les employeurs avec plus de dix travailleurs forment des comités et que les employeurs avec moins de dix employés tiennent des discussions sur des questions de santé, de sécurité et de prévention des incidents au travail au moins une fois tous les six mois.

Les comités se composent de l'employeur et des représentants des

travailleurs. Ils aident les employeurs à créer et maintenir des milieux de travail sécuritaires en évaluant les conditions de sécurité et en recommandant des améliorations à apporter pour aider à éviter les incidents.

Voici certaines mesures qu'un comité peut prendre pour aider l'employeur à maintenir un milieu de travail sécuritaire:

- Effectuer des inspections du lieu de travail à intervalles réguliers.
- Documenter et examiner régulièrement les préoccupations des travailleurs quant à la sécurité, ainsi que les dangers et incidents en milieu de travail.
- Enquêter sur la cause des incidents en milieu de travail et proposer des solutions visant à empêcher la répétition d'incidents semblables.



OUELS SONT LES AVANTAGES DES COMITÉS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ?

Lorsque vous faites participer les travailleurs à la culture de sécurité de leur milieu de travail, ils sont plus enclins à assurer leur propre sécurité, ainsi que celle de leurs collègues de travail.

Les travailleurs jouissent de trois droits fondamentaux au sein du milieu de travail :

- 1 Le droit d'être **RENSEIGNÉ** au sujet de la santé et la sécurité au travail.
- 2. Le droit de **PARTICIPER** à la culture de sécurité du milieu de travail.
- 3. Le droit de **REFUSER** un travail dangereux.

Les comités peuvent porter divers noms: comités de prévention des accidents, comités de santé et de sécurité, comités mixtes de santé et de sécurité au travail, comités de santé et de sécurité au travail, comités de sécurité au travail ou comités de santé et de sécurité dans l'industrie.

Le nom de votre comité a moins d'importance que ce qu'il peut accomplir!

Un comité de santé et de sécurité efficace renseigne les travailleurs pour qu'ils fassent bon usage de ces droits au sein du milieu de travail.

Tout le monde profite des comités de santé et de sécurité. Ils veillent à ce que tous les travailleurs soient en mesure de participer de façon active à la culture de sécurité d'une organisation. Lorsque les travailleurs participent à leur sécurité, il y a moins d'incidents en milieu de travail, ce qui procure des avantages financiers

et sociaux aux organisations. Les travailleurs en santé et en sécurité font accroître la productivité et baisser les coûts d'indemnisation. La santé et la sécurité au travail est la responsabilité de tout un chacun.

Pour plus d'information sur les comités de santé et de sécurité ou le *Règlement général sur la sécurité*, veuillez communiquer avec nos services de prévention, équipe de sécurité au travail au 1-800-661-0792

Équipes de sauvetage minier

Excellence au nord du 60e parallèle

PAR: CARA BENOIT

Profondément sous la surface, du méthane jaillit soudainement et s'enflamme. En l'espace de quelques secondes, d'énormes boules de feu parcourent la mine, soulevant de la poussière qui explose en un énorme rugissement. Une lueur bleue enfumée éclaire le ciel peu avant l'aube. Des maisons à plus d'un kilomètre vibrent en raison de l'onde de choc qui parcourt le sol. Les mineurs sont coincés sous terre, sans possibilité de sortir par eux-mêmes.

De tels désastres constituent la raison pour laquelle le Canada a officiellement organisé des efforts de sauvetage minier au début du 20e siècle, et ce, à la suite d'un rapport fédéral sur le sauvetage

minier qui établissait l'importance de la formation, l'organisation, la communication, le personnel et l'équipement lors des opérations de sauvetage minier. À l'échelle du pays, des milliers de mineurs sont formés pour devenir des bénévoles en sauvetage minier en mesure d'intervenir en cas d'urgence. En tant que sauveteurs, ils doivent connaître les procédures et techniques requises pour secourir des mineurs lors de situations d'urgence telles que des incendies, des explosions, des effondrements, des gaz toxiques, l'inhalation de fumée ou de l'eau qui pénètre dans une mine.

Chaque année, la Commission de la sécurité au travail et de

Équipes de sauvetage minier à la Compétition de sauvetage minier de 2012: mine de diamant Diavik (à droite), mine de diamant EKATI (ci-dessous).





l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) tient une compétition de sauvetage minier à Yellowknife. Sur deux jours, les équipes prennent part à des activités de sauvetage en surface et sous terre. Les compétitions comprennent l'examen pratique en surface, l'examen pratique sous terre, la lutte contre les incendies, les obstacles sous terre, la fumée, le sauvetage par câble, les premiers soins, les obstacles en surface et l'évacuation, ainsi qu'un examen écrit.

Des juges évaluent les équipes afin de déterminer la façon à laquelle elles interviennent lors des simulations de désastres et de vérifier leur équipement de sécurité. Cette année, sept équipes provenant de six mines et couvrant les trois territoires ont participé à la compétition : Agnico-Eagle, Meadowbank Mine; BHP Billiton, EKATI Diamond Mine; Capstone Mining Corporation, Minto Mine; De Beers Canada, Snap Lake Mine; North American Tungsten, Cantung Mine; et Rio Tinto, Diavik Diamond Mine.

L'année dernière. Diavik Diamond Mine et EKATI Diamond Mine ont remporté la compétition « National Western Regional Mine Rescue Competition » qui se déroule tous les deux ans à Fernie, en Colombie-Britannique. En tant que gagnants dans leur pays, les deux équipes iront à la compétition « International Mine Rescue Competition » à Donetsk, en Ukraine, qui se tiendra du 9 au 14 septembre 2012. Donetsk est au centre de l'industrie minière ukrainienne, qui comprend plus de 250 mines et 180 000 employés. Donetsk a accueilli plus de 20 équipes provenant de cinq continents.

La CSTIT applaudit les équipes de sauvetage minier du nord. Elles sont parmi les meilleures au monde et partagent notre engagement envers la sécurité au travail. wscc

Aidez-nous à évaluer le succès de *SafetyNet* en tant que ressource du nord en matière de sécurité et

REMPORTEZ un prix!

Après avoir lu le présent numéro de *SafetyNet*, veuillez lire les questions ci-dessous et nous envoyer vos réponses par courriel. Vous n'avez qu'à répondre aux questions qui vous concernent en tant que travailleur ou employeur. Pour chaque question, veuillez indiquer si vous êtes entièrement en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou entièrement en désaccord.

1. En tant que travailleur,

- a. Je sais que j'ai le droit de connaître les dangers liés à la sécurité dans mon milieu de travail et je sais comment réagir si je les rencontre.
- **b.** Je sais que j'ai le droit de participer au maintien de la sécurité de mon milieu de travail.
- c. Je sais que j'ai le droit de refuser un travail dangereux.
- **2. En tant qu'employeur,** je connais mes responsabilités vis-à-vis de la sécurité au travail.
- 3. Lire le présent numéro de *SafetyNet* m'a permis de mieux comprendre la sécurité.

Un tirage au sort qui se déroulera le 10 décembre déterminera le gagnant pour le présent numéro. Nous aviserons le gagnant par courriel. Veuillez inscrire votre nom et votre adresse courriel au moment de l'inscription. Bonne chance et merci de nous faire parvenir vos précieux commentaires. Veuillez envoyer vos réponses à safetynet@wscc.nt.ca ou à safetynet@wscc.nu.ca.

